

## **TARIFS AU 1<sup>er</sup> Septembre 2024**

### **Pause Méridienne (repas et garderie du midi) – Tarif Unique**

Enfant (Maternelle)

Repas 3.55 € et garderie du midi 2.68 € soit 6.23 €

Enfant (Elémentaire)

Repas 3.62 € et garderie du midi 2.68 € soit 6.30 €

Goûter : 0.80 €

Pour les autres prestations, c'est le barème de la CAF qui s'applique (Barème 2 pour les enfants domiciliés à Montigny-en-Vexin ou Parnes, Barème 1 pour les enfants extérieurs).

Les horaires de service se décomposent comme suit :

7 h – 9 H – Périscotôt

9 H – 12 H – Accueil de loisirs le mercredi et pendant les vacances

12 H – 13 H 30 – Pause méridienne

13 H 30 – 16 H 30 – Accueil de loisirs le mercredi et pendant les vacances

16 H 30 à 19 H 30 – Périscotard

Le service est fermé pendant les vacances de Noël et au mois d'Août.

## PARTICIPATION COMPLEMENTAIRE AU FONCTIONNEMENT DES ACCUEILS DE LOISIRS

### 5 propositions de barèmes de participations familiales journalières (en euros)

Le barème répond aux principes suivants :

- . calcul de la participation familiale par application d'un pourcentage sur les revenus de la famille figurant sur le dernier avis d'imposition avant les abattements,
- . mise en place d'un plancher et d'un plafond de ressources identiques à tous les accueils de loisirs,
- . le gestionnaire ne peut appliquer le taux d'effort en deçà du plancher. Il peut en revanche décider de poursuivre l'application du taux d'effort au-delà du plafond,
- . dégressivité de la participation familiale selon le nombre d'enfants fiscalement à charge de la famille (et non pas en fonction du nombre d'enfants d'une même famille fréquentant l'accueil de loisirs).

Les activités exclues du barème :

- . si le transport ou des repas sont assurés par les gestionnaires, ils n'entrent pas dans la participation familiale déterminée par le barème et peuvent faire l'objet d'un supplément tarifaire.

### Tarifs pour les enfants domiciliés à Montagny- en-Vexin ou Parnes

	Composition de la famille	Ressources Mensuelles (RM)		
		Inférieures ou égales à 550 euros	de 551 euros à 3 200 euros	supérieures à 3 200 euros
Barème n° 2	1 enfant	1,54	0,30 % des RM par jour	9,60
	2 enfants	1,44	0,28 % des RM par jour	9,00
	3 enfants	1,33	0,26 % des RM par jour	8,40
	4 enfants et plus	1,23	0,24 % des RM par jour	7,70

### Tarifs pour les enfants domiciliés à l'extérieur

	Composition de la famille	Ressources Mensuelles (RM)		
		Inférieures ou égales à 550 euros	de 551 euros à 3 200 euros	supérieures à 3 200 euros
Barème n° 1	1 enfant	1,64	0,32 % des RM par jour	10,30
	2 enfants	1,54	0,30 % des RM par jour	9,60
	3 enfants	1,44	0,28 % des RM par jour	9,00
	4 enfants et plus	1,33	0,26 % des RM par jour	8,40